

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

17/12/2021

Dossier complet le :

22/12/2021

N° d'enregistrement :

2021-5812

1. Intitulé du projet

LE MANS - Site Engie Anatole France

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SCCV Le Mans Anatole France

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Madame SUBILEAU (Responsable de programme)

RCS / SIRET

9 0 0 8 1 6 7 4 5 0 0 0 1 3

Forme juridique

SCCV

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement a) travaux et construction qui créent une surface de plancher comprise entre 10 000 et 40 000 m ² . IOTA : rubrique 2.1.5.0.	Surface plancher du projet comprenant des logements, des locaux professionnels et d'activités et d'un parking silo : 24 900 m ² Surface du terrain d'assiette du projet : 19 941 m ² (pas de bassin versant amont)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction :

- de 230 logements environ (SDP de 15 000 m² environ),
- un immeuble dédié à des locaux professionnels, d'activités et de formation recevant du public (5 520 m² environ),
- d'un parking silo de 230 places environ (de l'ordre de 4 050 m²)
- un équipement de santé (800 m²)

Le projet se veut vertueux et éco-responsable en s'orientant vers une double stratégie de conception bas carbone et de biodiversité avec un coefficient nature de l'ordre de 0,40 (pour un minimum réglementaire de 0,3).

Les eaux pluviales générées sur le site seront gérées sur les parties publiques au moyen de noues avec un rejet à débit régulier de 3 l/s/ha vers la Sarthe.

Des travaux de démolition des voiries et des bâtiments existants sont à prévoir, les déblais générés seront intégralement externalisés vers un centre d'enfouissement spécialisé.

Le descriptif de l'opération et le plan de masse du projet sont illustrés en Annexe 1 et 7.

4.2 Objectifs du projet

Le projet s'opère dans le cadre de la politique de reconversion de friches industrielles hautement polluées d'Engie. Aussi, le projet permet une dépollution du site tout en répondant notamment aux besoins accrus de logements et de services de santé identifiés sur la commune du Mans.

A l'inverse du site pollué initial, le projet se veut vertueux et éco-responsable pour l'environnement en minimisant l'impact carbone du projet et en intégrant la nature au coeur du projet. Ces parties sont développées en annexe 7 du présent Cerfa.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les phases successives de travaux comprennent :

- en premier lieu le site fait l'objet d'une procédure tiers demandeur
- la phase de démolition et dépollution du site consiste à terrasser uniquement les zones de pollution concentrées définies par le diagnostic de pollution des sols (Annexe 12) sur des hauteurs variables suivant les zones. Les terres polluées (à hauteur de 7 000 m3) seront évacuées en ISDD avec stabilisation et traitement thermique/incinération hors site. Les terres jugées "moins polluées" (des études sont en cours sur le sujet) seront réutilisées en remblais. en fonction des taux de pollution la pose d'un géotextile sera prévu entre les différentes couches de sols.
- la réalisation des voiries, du nivellement général et des réseaux au droit des futurs espaces publics,
- la construction des logements et des locaux d'activités et de formation, du parking silo et de l'équipement de santé,
- l'aménagement des ilots (cheminements, espaces verts et plantations) au fur et à mesure des constructions

Les travaux seront réalisés en plusieurs tranches et feront donc l'objet d'un Permis d'Aménager et de plusieurs Permis de Construire.

L'intégralité des travaux sera réalisée à partir de Septembre 2022, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires liées à l'opération, jusqu'en juin 2026.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'entretien régulier des espaces publics (voirie, réseaux, espaces verts liés aux voiries pompiers, noues) sera à la charge de la commune après rétrocession de ces espaces.

L'entretien régulier des espaces privés sera à la charge des copropriétés.

Les eaux pluviales seront stockées dans des noues aménagées sur les espaces publics. elle seront majoritairement infiltrées. Un complément de débit de rejet régulé vers la Sarthe (3 l/s/ha) est autorisé.

Une demande d'autorisation de rejet a été formulée au près des Voies Navigables de France.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

De par ses caractéristiques, le projet est soumis au présent examen au cas par cas.

S'y ajoutent les procédures d'autorisations suivantes :

- Procédure Tiers Demandeur actuellement en cours (date prévisionnelle de dépôt du dossier de substitution en janvier 2022)
- Demande de permis d'aménager (1 PA) valant permis de démolir et demandes de Permis de construire (PC)
- Demande de déclaration au titre de la rubrique 2.1.5.0 de la loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Surface du terrain d'assiette de l'opération	19 941 m ²
Surface plancher des constructions	24 900 m ²
Surface espaces publics (voiries, franges paysagères)	8 172 m ²
Surface des ilots (y compris coeur d'ilots)	12 670 m ²
Nombre d'arbres hautes tiges à planter ou à conserver	109 arbres

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Le Mans, 5 bd Anatole France
rue du Colonel Raynal (entrée
historique du site)
Rue d'Eichthal
Rue Franklin (chemin de halage)

Parcelle intégrales : 78, 89 à 92, 104,
105, 127, 133, 135 à 138 (Section LX)
(Annexe 8)

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 11' 14" E Lat. 48° 0' 1" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude ne chevauche aucune zone naturelle de type ZNIEFF. La plus proche est située à 4 km à l'Est : Bois et landes entre Arnages et Change (ZNIEFF de type 2). (cf. Annexe 9)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Le Mans est couverte par un plan de prévention du bruit dont la cartographie des bruits a été approuvée par AP le 21/12/2018. Selon la carte de bruit stratégique de type A (exposition en Lden des Voies communautaires), le site d'étude est majoritairement exposée à hauteur de 55-60 dB (A) voir 60-65 dB (A) le long du chemin de halage. (cf. Annexe 10)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone d'étude est déjà artificialisée et imperméabilisée par la présence de voiries, de bâtiments...

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune du Mans est couverte par un PPRT lié au site de la Société des Dépôts Pétroliers de la Sarthe (SDPS) implantée sur la commune. Le PPRT a été approuvé par AP n°2012205-0006 du 23 juillet 2012 et modifié par l'AP n°2012226-0023 du 13 Août 2012. Le site d'étude est situé dans la zone U mixte 1, en-dehors de la zone d'application des prescription du PPRT en terme d'aménagement (Annexe 11)
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site d'étude est un ancien site de l'usine à gaz ENGIE et figure parmi les sites pollués connus indiqués dans le PLU communal. Un diagnostic de pollution a été réalisé par la société SEREA et est annexé au présent CERFA (Annexe 12).
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune du Mans est concernée par le périmètre de protection de la prise de l'EPAU (arrêté préfectoral n°07/4827 du 21/09/2007). Le site d'étude n'est pas concerné par ce périmètre.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune recense plusieurs monuments ou édifices classés ou inscrits : - 26 monuments et édifices classés "Monuments historiques" - 62 monuments et édifices inscrits - 1 site classé et 3 sites inscrits. Tous sont situés à plus de 500 mètres du site d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau. En revanche, la construction de logements induira une consommation en eau potable estimée à 64 m ³ /j. Le secteur Ouest du Mans est alimenté par l'Unité de Production d'Eau Potable de l'Epau, qui a traité 34 175 m ³ /j d'eau brute en 2020, soit 48,8 % de sa capacité nominale (70 000 m ³ /j, définie par l'arrêté de pompage). Le projet n'induit aucune incidence sur le prélèvement de la ressource souterraine.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit au préalable une phase de démolition de voiries et de bâtiments qui devront être recyclés et/ou évacués vers un centre agréé adaptés. <i>Surfaces concernées?</i>
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude se situe dans une zone très urbanisée, présentant peu d'espaces verts et caractérisé par une connectivité faible avec le milieu extérieur (terrain ceinturé par un mur) Le projet doit apporter une plus value paysagère au site actuel : création de franges paysagères, coeurs d'ilots paysagers, traitement des eaux pluviales dans des noues plantées, ouverture de l'opération vers la Sarthe. Le projet permettra de contribuer à l'objectif de la commune à savoir ramener la nature au sein de la ville.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La parcelle retenue se situe au coeur de la commune, dans une zone très urbanisée. Il s'agit d'une déconstruction d'un site fermé au profit d'une nouvelle construction à vocation multiple (logement, santé...).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Exposition du site d'étude aux risques naturels: - Risque sismique : faible (niveau 2) - Risque mouvement de terrain/cavité : nul - Risque retrait/gonflement de terrain : faible - Risque inondation : faible à nul (débordement de la sarthe sur le terrain d'assiette du projet uniquement le long de la limite séparative côté Sarthe lors d'une pluie centennale (Annexe 14)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Durant la phase d'exploitation du projet, celui-ci va générer des eaux usées qui seront évacuées et traitées par la station d'épuration. Le raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement collectif devra être conforme et faire l'objet d'une vérification par les services compétents.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aménagement de 230 places de parking environ destinées aux usagés du site (riverains, visiteurs des locaux d'activités). A raison d'un AR/véhicules/jour, c'est 460 véhicules/jour qui s'ajoutent au trafic actuel. Il s'agit d'un chiffre théorique, car le projet prévoit des services liés aux mobilités douces (cf. annexe 7). Un service qui permettra de réduire l'usage du véhicule au profit du vélo et maintenir la fluidité de la circulation. Par ailleurs, le télétravail contribue à la réduction du trafic.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Dans sa phase travaux, la circulation et l'usage d'engins motorisés induiront des nuisances sonores diurnes pendant les jours ouvrés. Dans sa phase d'exploitation, nuisances sonores seront très faibles, les voies en coeur d'ilot étant réservées uniquement aux flux piétons et doux (sauf SDIS, livraisons et répurgation). La sortie du parking silo sera faite sur le rue d'Eichtal. Le terrain est exposé à un niveau sonore compris entre 55 et 65 dB (A) émis depuis le boulevard Demorieux (Annexe 10, carte de bruit).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les nuisances olfactives pourraient éventuellement provenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des eaux usées en cas de dysfonctionnement dans les branchements de raccordement (minime puisque le raccordement est contrôlé) - des ordures ménagères : risque minime car les poubelles sont entreposées dans des locaux ventilés et amenées sur le domaine public exclusivement les jours de collecte.
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Vibrations engendrées uniquement durant la phase travaux par les engins de chantier (temporaire).</p> <p>Les vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement déjà très urbanisés.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Des émissions lumineuses seront produites par les futures habitations qui seront notablement réduites par la fermeture des ouvertures via des volets. Par ailleurs, il existe des éclairages extérieurs de plusieurs types, à LED qui fonctionneront sur l'horloge crépusculaire et/ou sur détection de présence conformément à la réglementation. De la même manière, les futures habitations seront concernées par les émissions lumineuses produites par les habitations et l'éclairage public des voies attenantes.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, les engins utilisés provoqueront l'émission de gaz d'échappement et de poussières lors de leur déplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitée à la durée du chantier (incidence temporaire).</p> <p>En phase d'exploitation, la circulation des véhicules engendrera également le rejet de gaz d'échappement. Néanmoins ces incidences ne sont pas de nature à dégrader la qualité de l'air au niveau local.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Le site d'étude génère des eaux pluviales et de ruissellement en période pluvieuse, qui sont gérées dans des ouvrages aménagés sur le terrain d'assiette de l'opération, essentiellement de type noues de large emprise. L'infiltration sera privilégiée dans la mesure où elle n'interfère pas avec le risque de transfert de polluants (étude SEREA en cours). Le volume des ouvrages respectera les exigences du PLU du Mans Métropole, à savoir un volume de rétention de 54 l / m² imperméabilisé et la possibilité d'un rejet complémentaire vers la Sarthe avec un débit régulé de 3 l/s/ha.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>La création de logements entraîne inévitablement des rejets d'eaux usées qui seront évacuées vers le réseau d'assainissement collectif.</p> <p>Il s'agit du système d'assainissement de la Chauvinière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le point de rejet présumé sera situé au niveau de la rue Eichthal. - les eaux usées seront traitées par la station d'épuration de la Chauvinière. L'Annexe 15 montre la capacité de la station à absorber le volume supplémentaire d'effluents à traiter.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Durant la phase travaux, les déblais issus de l'excavation des terres polluées seront évacués vers un centre d'enfouissement spécialisée.</p> <p>Les déblais issus des démolitions seront si possible concassés et calibrés afin d'être réutilisés pour combler les zones polluées excavées et réallier les plates-forme des bâtiment et des voiries.</p> <p>Durant la phase d'exploitation, le projet va générer des ordures ménagères qui seront évacuées en fonction du tri vers une filière de recyclage ou un centre d'enfouissement.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est actuellement occupé par deux bâtiments, voirie et parking. La parcelle est ceinturée par un mur. Le projet modifiera le paysage urbain en raison de la hauteur maximale de bâtiments en R+11. Néanmoins, l'implantation des tours les plus hautes en bordure de Sarthe avec une diminution progressivement des niveaux à hauteur des bâtiments (R+2) de la rue du Colonel Raynal permettra de nuancer ce contraste. Par ailleurs, l'aménagement des espaces verts participera à l'intégration paysagère du projet et au développement de la biodiversité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site d'étude est implanté dans une zone déjà urbanisée en plein cœur de la ville. Le site est par ailleurs déjà imperméabilisé (bâtiment, voirie et parking). Le projet n'engendre donc aucune modification sur l'usage du sol.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement, de réduction et compensatoires liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la notice d'incidences environnementales (Annexe 16).

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune (en cours de modification concernant l'OAP) et vient densifier l'habitat au sein d'une friche industrielle. Il est l'occasion de la dépollution massive du site (procédure Tiers demandeur) et répond à la croissance démographique de la ville. Le projet présente une sensibilité écologique nulle (site déjà artificialisé et imperméabilisé, suffisamment distant du site avec densité urbaine importante). Le rejet des eaux pluviales sera réalisé dans la Sarthe et maîtrisé qualitativement et quantitativement. Les eaux usées seront traitées par la station d'épuration de La Chauvinière avant rejet dans la Sarthe. Le maintien d'espaces verts permet le maintien de continuités écologiques. Considérant tout ces éléments, le projet ne génère que des incidences assez faibles à nulles.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Caractéristiques du projet Annexe 8 : Situation cadastrale du projet Annexe 9 : Localisation des zones naturelles Annexe 10 : Carte de bruit Annexe 11 : Plan de prévention des risque technologiques Annexe 12 : Diagnostic pollution Annexe 13 : Conformité au PLU Annexe 14 : Zonage réglementaire PPRI inondation Annexe 15 : Evaluation de la charge hydraulique et organique générée par le projet Annexe 16 : Note des incidences

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Nantes

le, 17/12/2021

Signature



